



Résiliation de bail avec préavis de un mois

Par **Jacotte33**, le **04/06/2010** à **13:47**

Bonjour,rnrnMa locataire a décidé de résilier le bail avec un préavis de un mois seulement. La raison: son âge et sa santé.rnrnJe viens de lire comme suit:rnrn*personnes âgés de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile*, rnrnMa locataire (qui a plus de soixante ans) a envoyé avec la lettre de résiliation, une lettre de son docteur. Celle-ci dit simplement que le docteur recommande un déménagement, mais ne donne aucune cause de santé spécifique - est-ce acceptable?rnrnMerci pour votre réponseJRP

Par **jeetendra**, le **04/06/2010** à **14:40**

Bonjour, pour moi elle a droit à son préavis réduit de 1 mois, [s]locataire âgé de plus de soixante ans et dont l'état de santé justifie un changement de domicile (justificatif médical à l'appui), [/s], attention au [fluo]secret médical [/fluo]qui s'impose à tous, cordialement.

Par **Jacotte33**, le **04/06/2010** à **14:44**

Un gros MERCI pour votre réponse rapide.rnJe vous souhaite une agréable journéeJRP